



www.saintmartindelaye.fr

Votre commune s'est dotée d'un site internet.

Ci-dessous aperçu de la page d'accueil.

The screenshot shows the homepage of the website. At the top, there is a navigation menu with links for 'Contenu', 'Menu', 'Recherche', 'Accueil', 'Aide', 'Mentions Légales', 'Plan du site', 'Contact', and 'Bas de page'. Below the menu is a large image of the town hall building. To the right of the image is the SML logo. Below the image, there is a section titled 'Bienvenue sur notre site internet' with a central 'ATTENTION' box. The box contains the text: 'Du 18 au 22 avril, la mairie sera ouverte lundi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00, mardi 19 et jeudi 21 de 14h00 à 18h00.' To the right of this section is an 'Agenda' section listing several events with their dates and times. At the bottom left, there is a 'Navigation' menu with links for 'Accueil', 'Commune', 'Services', 'Vie communale', 'Tourisme', and 'Mairie virtuelle'.

Vous y retrouverez toutes les informations dont vous avez besoin : Ecole, manifestations sur la commune, calendrier du smicval, travaux sur St Martin de Laye, agenda, numéros utiles etc ...

Professionnels de la commune n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie si vous souhaitez apparaître dans nos liens.

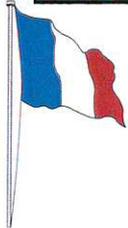
Vous pouvez également consulter les bulletins municipaux directement sur le site. Si vous souhaitez ne plus les recevoir sous format papier merci de nous adresser un mail avec vos nom, prénom et adresse à : mairie.stmartindelaye@orange.fr



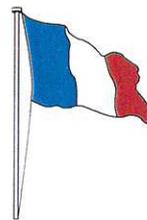
Infos



communales



invitation



*Nous vous convions tous à la cérémonie du 8 mai
qui se déroulera au monument aux morts, à 11 h 30 ,
et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des associations à côté de la mairie.*

AGENDA COMMUNAL

- Fête des écoles

Le 18 juin à partir de 14h00 à la salle des fêtes.

- Vide grenier

Samedi 25 juin de 08h00 à 19h00, parc de l'école, organisé par le CCSL

- Fête du 14 juillet

Cérémonie au monument aux morts

Suivie d'un apéritif et d'une journée festive : Midi Grand méchoui ; Après midi Belote, pétanque... ; Soir Repas dansant.

- Finales des championnats de France Mountainboard

Les 20 août et 21 août

Grasschoppers Park - lieu dit La Palène à Saint Martin de Laye

- Rando

Dimanche 4 septembre à partir de 08h00

Randonnée pédestre et équestre à travers les chemins de randonnée de la commune organisé par le CCSL et suivi d'un repas.

- Vide grenier

Samedi 17 septembre de 08h00 à 19h00, parc de l'école, organisé par le CCSL.



Infos communales (suite)

La Gironde en zone de restriction vis-à-vis du risque influenza aviaire

La filière avicole traverse actuellement une crise sans précédent due à la présence, principalement dans la filière palmipède, du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

Le virus identifié n'est pas transmissible à l'homme mais le principe de précaution impose la mise en place de mesures exigeantes pour lutter efficacement contre l'IAHP. Pour cela la connaissance précise des exploitations est essentielle grâce à une **mise à jour du recensement des exploitations qui détiennent des volailles aussi bien à des fins commerciales que non commerciales**, tel que le prévoit l'arrêté du 24 février 2006.

Vous trouverez ci-joint le formulaire de déclaration Cerfa 15472*01 qui est à nous retourner en mairie au plus vite.

Influenza aviaire : comment prévenir et détecter ?

Je protège mon élevage en appliquant les règles de biosécurité et les guides/chartes de bonnes pratiques

Je réduis les risques d'entrée du virus de l'influenza aviaire par les véhicules et par les personnes

Mon élevage est délimité.

Je limite les entrées des véhicules et des personnes au strict nécessaire.

J'ai une zone de stationnement extérieure à l'élevage.

Le camion d'équarrissage stationne à l'extérieur de mon élevage.

J'utilise un sas sanitaire pour changer de chaussures, de tenue et me laver soigneusement les mains.

Je réduis les risques d'entrée du virus de l'influenza aviaire par les animaux

Je sépare mes volailles des autres animaux domestiques.

Je prends des mesures pour éviter les contacts entre mes volailles et les animaux sauvages (oiseaux, rongeurs...).

Je réduis les risques de diffusion du virus de l'influenza aviaire entre mes volailles

Je ne mélange pas palmipèdes et autres volailles.

Entre chaque bande :
- je nettoie/désinfecte les locaux et les équipements ;
- je mets en place un vide sanitaire.

Je fonctionne en bande unique par unité de production.

J'élimine les risques de diffusion du virus de l'influenza aviaire

J'évacue quotidiennement les cadavres et je les stocke de manière à éviter les contaminations.

J'évacue les lisiers et fumiers et je les stocke de manière à éviter tout contact avec mes volailles.

Le bac d'équarrissage est fermé et déposé en limite de mon élevage.

Sauf assainissement préalable, j'épands les lisiers/fumiers par enfouissement

Je protège la filière en signalant au plus tôt toute anomalie à mon vétérinaire

Mes oiseaux meurent 3 fois plus qu'en temps normal, mangent et boivent peu, ou ont une chute de ponte. Certains sont prostrés, leur tête est gonflée et bleue, des rougeurs sont présentes (tête, abdomen, pattes), des signes respiratoires ou nerveux apparaissent.



Je signale cela à mon vétérinaire même si très peu d'animaux sont concernés.

Et après ? En 48 heures, la DD(CS)PP m'informerá si des suites sont à mettre en œuvre.

**La biosécurité et la vigilance sont importantes.
La maîtrise sanitaire de mon élevage et de la filière en dépend.**

page 3

MENTIONS LÉGALES : VOS DROITS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom et prénom du déclarant) _____,

certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

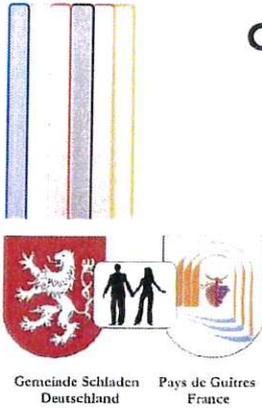
Date de réception : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

;

N° Déclaration : _____

INFORMATIONS DIVERSES**COMITÉ DE JUMELAGE DU PAYS DE GUÏTRES**

Hôtel de ville - 8 Grand'Rue 33230 GUITRES

contact : jumelage.paysdeguitres@gmail.com

Depuis plus de 20 ans, le Comité de jumelage travaille pour entretenir des liens d'une amitié franco-allemande forte. Avec une rencontre annuelle chaque week-end de l'Ascension, les participants se retrouvent soit à Schladen (Allemagne) soit en Pays-de-Guîtres.

Le Comité de jumelage est ouvert à tous comme toute autre association. Chaque tranche d'âge y trouve un intérêt d'ouverture sur l'Europe et sur une culture différente. Les nombreuses visites qui sont organisées dans les deux pays permettent de découvrir la région de l'autre. Cela offre à tous et notamment aux jeunes le moyen de se faire de nouveaux amis et ouvrir de nouvelles perspectives de voyage.

Participer aux activités du Comité de jumelage c'est vivre des moments intenses de plaisirs, de fêtes, de convivialités, de découvertes. Participer aux activités du Comité de jumelage c'est aussi s'offrir des souvenirs inoubliables...

Epaulé par les 13 communes du Pays-de-Guîtres, le Comité de jumelage vient d'accueillir deux nouvelles communes. Les communes de Le Fieu et St Christophe de Double viennent d'intégrer le Comité.

Pourquoi ne participeriez-vous pas vous aussi, en famille, en groupe, en équipe, entre amis, entre collègues, aux activités du comité de jumelage pour découvrir de nouveaux horizons ?

Pour toutes informations : <http://jumelagepaysdeguitres.eklablog.com/accueil-c24780444>



Nombreuses visites...



Festivités diverses et convivialités



Jeux et compétitivités amicales

ELECTIONS DU CONSEIL DES CENTRES REGIONAUX DE LA PROPRIETE FORESTIERE

Les élections des conseillers du Centre Régional de la Propriété Forestière de la nouvelle région Aquitaine Limousin Poitou Charente auront lieu au premier trimestre 2017.

Le collège départemental de ce conseil est élu pour chaque département par les propriétaires privés possédant plus de 4 Ha de bois ainsi que par les titulaires d'un document de gestion durable. Les propriétaires concernés ont jusqu'au 30 juin 2016 pour vérifier les éléments qui les concernent et demander le cas échéant leur inscription ou des modifications.

Ces demandes devront être adressées au CRPF accompagné des pièces justificatives de la demande.

Renseignements : CRPF d'Aquitaine 05.56.01.54.70. ou www.crpfaquitaine.fr